

# COMMUNE DE CHAMPAGNE

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars 2021 sous la présidence de monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie Remillier

Pouvoirs : Rémi Delaplacette à Stéphanie Benoit, David Lopez à Yohann Perrin et Frédéric Dutel à Philippe Delaplacette.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

### **1 – Présentation du SIRCTOM (syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères)**

Nous avons eu l'honneur d'accueillir la Présidente, Madame Laurence Perez et le vice-président en charge de la communication, Monsieur François Charrin du SIRTOM.

Leur présentation nous a permis de voir et comprendre les coûts et la manière dont chaque habitant pourrait améliorer non seulement le prix mais aussi la manière de trier.

### **2 – Adhésion au CAUE de l'Ardèche**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune adhère au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Ardèche depuis 2002.

Il propose que la commune renouvelle son adhésion pour l'année 2021. Le montant de la cotisation étant de 160 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, charge le Maire de signer le bulletin d'adhésion et de procéder au mandatement de la cotisation.

### **3 – Droits de préemption**

Vente d'un terrain appartenant aux consorts Chaléat au profit de Monsieur Griotier Michel, située Rue du Baral, pour un montant de 2 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter.

### **4 – Dépenses d'investissement : autorisation de paiement avant le vote du budget 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2021, l'article L. 1612.1 du code général des collectivités territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, à liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler des factures reçues ou à venir, dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

### **5 – Affectation des marchés de travaux pour l'aménagement de la terrasse du commerce multiservices**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 5 octobre 2020 désignant le bureau d'études AC CONCEPT comme maître d'œuvre des travaux pour l'aménagement de la terrasse du commerce multiservices.

La commune de Champagne étant le maître d'ouvrage, une consultation en procédure adaptée a été lancée pour les 5 lots concernés et a fait l'objet de l'ouverture des plis et analyse des offres le lundi 11 janvier 2021.

La commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1 : Gros œuvre** - Entreprise **LASCOMBE** pour un montant HT de **3 300 €**.

**Lot 2 : Menuiseries extérieures** - Entreprise **DURIEUX FERMETURES** pour un montant HT de **34 803 €**.

**Lot 3 : Serrurerie** - Entreprise **BORET** pour un montant HT de **6 591 €**.

**Lot 4 : Electricité** - Entreprise **GRENIER Claude** pour un montant HT de **2 193 €**.

**Lot 5 : Plomberie** – lot annulé.

**TOTAL DES LOTS : 46 887 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés de travaux.

## **6 – Demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aménagement du square du Sonneur dans le cadre de l'appel à projet PASS TERRITOIRES 2021**

Depuis 2003, la commune de Champagne vise à bâtir une nouvelle centralité, indépendante de la RD86, et raccrocher le centre ancien aux quartiers les plus récents.

Cette stratégie globale de restructuration du centre bourg se décline en trois phases :

- la phase 1 : le Cours des Champenois aujourd'hui achevé qui repose sur la création d'un espace public autour duquel s'articulent la crèche, l'école, un commerce de proximité ainsi que 15 logements locatifs sociaux en petits collectifs
- la phase 2 : le Clos des vignes également achevé qui a permis la construction de 13 logements à destination des personnes âgées et d'une salle intergénérationnelle
- la phase 3 : le square du Sonneur, à réaliser, qui consiste en la création d'un écoquartier et comprendra la construction de 16 logements (9 villas, 1 collectif de 4 logements et 1 collectif de 3 logements) ainsi que la réalisation d'équipements publics (bibliothèque, salle de motricité).

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la présente demande de subvention porte sur la réalisation des équipements publics (bibliothèque et gymnase).

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les travaux et les études ont été estimés à 775 000 € HT.

Une subvention du Département de l'Ardèche a été accordée pour ce projet pour un montant de 106 270 € dont 6 270 € de bonus bois dans le cadre de l'appel à projet PASS TERRITOIRES 2019.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter **un complément de subvention de 70 000 €** aux 106 270 € déjà accordés auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet PASS TERRITOIRES 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions et charge le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

## **7 – Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention pour la valorisation des CEE et autorise le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

### **8 – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement de la terrasse du commerce multiservices**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en place d'une terrasse couverte, par une pergola bioclimatique, pour le commerce multiservices (bar –restaurant –épicerie) communal.

Ce projet permettrait :

- d'augmenter la capacité d'accueil du restaurant (40 couverts supplémentaires)
- d'améliorer le confort de la clientèle
- d'améliorer la qualité architectural du bâtiment
- aux gérantes de conforter leur activité économique.

Le coût du projet a été estimé à hauteur de 63 087 € HT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'aménagement du dernier commerce en milieu rural. Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention à hauteur de **25 235 €**, soit 40 % du montant prévisionnel du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

### **8 – Informations diverses**

\* Le RAM voulait la salle des fêtes 2 jeudis sur le mois d'avril, cependant toute demande a été interdite concernant ce souhait étant donné les circonstances sanitaires.

\* Budget de l'école : le sou des écoles propose une enveloppe de 2 500 € à l'école pour l'achat de deux tables de pique-niques pour l'extérieur, acheter des panneaux pour exposer le sourire des enfants. Ces demandes ont été acceptées sachant qu'elles seront effectuées et prise en charge par le sou des écoles.

\* Concernant le bulletin municipal, une soixantaine de personnes souhaitent le recevoir en papier.

\* Remerciements de la famille Berthon suite au décès de leur maman Madame Janine Berthon. Remerciements de la famille Rochalon suite au décès de leur maman Madame Renée Rochalon. Remerciements de la famille Souliard suite au décès de leur maman Madame Denise Souliard.

*La séance est levée à 21h30.*